



# EuropaLoire



Mouvement Européen Loire

Dans ce numéro :

L'édito :	1
Expérience vécue au sein d'un groupe normatif	1-3
JEFTA : le plus discret des big deals	4-5
Erasmus pour les entrepreneurs	5
Les PME, une priorité des politiques européennes	6
L'Europe dans mon quotidien : la Via Fluvia	7
Idée lecture : La mémoire d'une européenne	7

Ce nouveau numéro d'EuropaLoire est plus particulièrement dédié au domaine économique, autre objet majeur de nos préoccupations actuelles avec la santé.

Nous vous proposons tout d'abord le très intéressant témoignage d'un ancien chef d'entreprise de la Loire qui a bien connu les rouages de l'Union Européenne pour les avoir fréquentés pendant de nombreuses années.

Vous découvrirez aussi le JEFTA, un accord que les médias français ont curieusement passé sous silence contrairement à celui conclu récemment avec la Chine. Le Japon représente pourtant un marché conséquent pour les entreprises européennes et plus particulièrement pour les PME.

Ce numéro vous présente également les objectifs de l'Union Européenne adoptés en 2020 pour soutenir les PME ainsi qu'un programme peu connu : Erasmus à destination des jeunes entrepreneurs.

Enfin à l'occasion de la journée internationale de la femme, célébrée au mois de mars, Colette Modion vous présente un livre sur Louise Weiss, une européenne engagée.

N'oubliez pas de consulter le site de Veauche jumelage pour suivre l'évolution du projet « Construisons notre Europe de demain » et de contribuer à la consultation de l'Union Européenne sur l'amélioration des règles de protection de l'environnement. Nous nous plaignons souvent que l'Europe est trop éloignée de nos préoccupations. Ne laissons pas passer les occasions qui nous sont données d'exprimer nos points de vue et de faire des propositions.

Bonne lecture !



Marthe Claire PORTRAN  
Présidente MEL

## Expérience vécue au sein d'un groupe de travail normatif : 10 ans de travail pour quel résultat ?

Très souvent l'Europe est vue par les citoyens à travers le prisme de la contrainte et de l'éloignement.

Contrainte liée au fait de l'identification d'une grosse « machine », au comportement de techno structure éloignée des réalités quotidiennes, qui n'a cessé de grossir au fil du temps.

Il est vrai qu'au premier abord, l'organisation globale a de quoi interroger.

Quels sont les rôles exacts des différentes instances, de la gouvernance politique à l'organisation technique, qui décide quoi, quand et comment ? Peut-on encore maîtriser l'ensemble des actions et

des relations nécessaires à la mise en œuvre des décisions ?

**L'Europe est souvent vue par le prisme de la contrainte et de l'éloignement**

Toutes ces questions, exacerbées par des visions nationalistes étriquées, répandues par l'intermédiaire d'une communication partisane, voir mensongère, par ce qu'il est convenu d'appeler des eurosceptiques, sèment le trouble dans les esprits. L'Europe ne serait donc plus qu'un ectoplasme coûteux et un frein au développement des états membres.

Les critiques sur l'organisation de la Commission et des structures gérant les différentes compétences, reviennent régulièrement : « On ne sait pas ce qui se passe, le travail sur les dossiers est mal conduit par des gens qui ne connaissent pas correctement les sujets qu'ils doivent traiter... »

En conséquence certaines décisions, évolutions de lois, règles et adaptations de textes sont mal comprises, ou simplement non acceptées.

Rendons-nous à l'évidence, la structure européenne a beaucoup évolué depuis sa fondation, et faire vivre un tel ensemble demande de l'énergie, du temps et des compétences.

### Devenez acteurs de l'Union européenne !

Les citoyens peuvent donner leur avis sur toutes sortes de propositions de la Commission européenne en se rendant à cette adresse : <https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say>

Parmi de très nombreux sujets, on peut noter une consultation ouverte du 8 février 2021 au 3 mai 2021 sur l'amélioration des règles de l'Union européenne en matière de protection de l'environnement par le droit pénal. En clair, la directive actuelle n'atteignant pas suffisamment ses objectifs, faut-il la modifier et, si oui, dans quel sens ?

A l'issue de cette consultation publique, la Commission pourrait élaborer une proposition de directive d'ici la fin de cette année.

<https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/12779-Improving-environmental-protection-through-criminal-law>

## Expérience vécue au sein d'un groupe de travail normatif :

Dans les différents domaines de compétences, au sens juridique du terme, on retrouve de nombreuses commissions, sous commissions, comités techniques et groupes de travail. Il n'y a pas de différence fondamentale avec les organisations que nous connaissons aux différents niveaux, national, régional, départemental et local, de nos institutions. A une exception près, dans toutes ces structures cohabitent un ensemble de personnes de cultures, de langues et d'histoires différentes. C'est ce qui en fait l'intérêt, mais explique également la complexité dans l'animation.

Dans ces structures cohabitent des personnes de cultures, de langues et d'histoires différentes

**Dans le domaine industriel**, la libre circulation des produits entre les pays constitutifs de l'espace européen, est une règle essentielle appuyée sur le principe de libre concurrence. Elle est également encadrée par de nombreuses lois, normes et règlements qui fixent des obligations légales à respecter pour la sécurité des consommateurs, ou pour éviter les concurrences déloyales entre producteurs de pays distincts. Un grand nombre de catégories de produits doivent respecter des normes spécifiques pour pouvoir être mis sur le marché, leur conformité est contrôlée et confirmée par l'obtention du label CE. Mettre sur le marché européen un produit qui doit être en conformité avec un label CE, est un long processus qui nous renvoie à toutes les questions citées en avant-propos.



Ayant eu l'opportunité de participer à la réalisation d'un travail normatif européen, je voudrais par ces quelques lignes relater une expérience, qui sans prétendre être ex-

haustive, éclaire un peu la réalité et le contexte du travail de conception et d'écriture d'une norme européenne.

**Le domaine de la santé**, en grande tension à l'heure actuelle avec cette pandémie que nous avons manifestement beaucoup de difficultés à maîtriser, a toujours été l'objet d'une grande attention au niveau de tous les pays du globe. Notamment en Europe, où la connaissance médicale est particulièrement développée. L'industrie pharmaceutique et toutes les industries fabriquant des produits à usage médical sont donc logiquement très encadrées. C'est le cas de l'industrie des dispositifs médicaux, où sont regroupés des produits de diagnostic et des produits destinés à l'utilisation par les patients.

Définir les critères de conformité pour un label CE spécifique aux bas médicaux de compression et uniformiser la prise en charge des maladies veineuses et lymphatiques par les systèmes d'assurances santé.

**Les bas médicaux de compression** sont des dispositifs médicaux reconnus en Europe comme un moyen thérapeutique efficace pour soigner les maladies veineuses et lymphatiques. Selon les pays, ces produits sont pris en charge par les systèmes d'assurances santé sur des critères de sélection propres à chaque pays.

Au milieu des années 90, l'Union européenne dans le cadre de discussions sur l'harmonisation des connaissances médicales et des protocoles de soins, conduites entre les Etats et les sociétés savantes médicales, a proposé un travail afin de rechercher une harmonisation des différentes normes nationales. Ceci dans le double but de définir les critères de conformité pour un label CE spécifique aux bas médicaux de compres-

sion et d'uniformiser la prise en charge des maladies veineuses et lymphatiques par les systèmes d'assurances santé.

**Ce travail a été défini dans le cadre du comité technique 205 à Bruxelles** regroupant tous les dossiers concernant les dispositifs médicaux, avec la mise en place d'un groupe de travail, nommé WG2, constitué par des délégations officielles de 3 membres par pays de l'Union, plus une délégation par pays ayant signé les accords de libre-échange avec l'Union (la Suisse par exemple).



Chaque délégation comportait 2 représentants industriels ou de profession de santé et 1 représentant d'une institution technique ou normative du pays représenté. Un des 3 membres étant le porte-parole officiel de la délégation. Pour la délégation française, nous étions 2 représentants industriels désignés par le syndicat professionnel, et 1 représentant technique de l'Institut textile de France (ITF) désigné par l'Agence Française de Normalisation (AFNOR). Notre délégation avait par ailleurs un mandat officiel délivré par l'AFNOR pour participer aux discussions et faire valoir la vision française.

Les réunions de travail devant se dérouler dans une seule langue, l'anglais en l'occurrence, il était essentiel que le porte-parole soit à l'aise avec cette langue. La gouvernance de ce groupe était assurée par un animateur, médecin hollandais de l'hôpital de Maastricht, et un secrétaire, technicien anglais du British Standard Institution (BSI), équivalent britannique de l'AFNOR ; tous deux en charge d'organiser, animer et reporter les résultats des réunions de travail. Résultats devant être remontrés au comité technique 205 pour validation et décision de poursuivre ou non le travail.

## 10 ans de travail pour quel résultat ?

La description de l'organisation et du processus à suivre montre un vrai niveau de complexité et la nécessité d'être présent et disponible pour suivre et participer activement au travail. L'organisation tournante des rencontres dans chaque pays participant, indépendamment d'avoir permis de se rendre dans chaque capitale européenne, a surtout donné aux participants la possibilité de mesurer toutes les différences d'approche des questions techniques et administratives liées aux réalités et aux méthodes développées pays par pays. Chacun étant persuadé du bien-fondé de sa méthode, les discussions furent longues et ne purent progresser que par compromis successifs.

**Dans chaque groupe normatif constitué, le déroulé du travail est similaire.**

La première étape consiste à établir précisément la liste de tous les aspects du sujet documentés, lorsqu'ils existent, dans chaque organisation nationale, et à identifier les différences et les points de rapprochement potentiels.

Ensuite en deuxième étape, il faut concevoir un canevas reprenant les éléments essentiels, ne perdant jamais de vue l'objectif final d'une norme, rationaliser, harmoniser et sécuriser la fabrication de produits par la définition de pratiques communes identifiées et contrôlées, tout en favorisant le dialogue entre producteurs et utilisateurs par la création d'un langage commun.

La troisième étape, la plus longue, reprenant l'ensemble des discussions et négociations pour trouver des compromis acceptables par tous, afin d'aboutir à un texte définitif proposé à la validation. L'expérience a montré qu'il faut faire preuve de patience, d'engagement et de beaucoup d'écoute, et qu'il est indispensable de savoir développer une solide argumentation avec

une farouche volonté d'arriver à ses fins dans les discussions.

Dans le cas présent le processus total a pris une dizaine d'années pour parvenir à un résultat final. C'est effectivement très long, cela s'explique, par des négociations âpres et des blocages dus à des positions de défense des marchés intérieurs par certaines délégations, mais également par un certain nombre d'évolutions en cours de travail, liées à des avancées technologiques et à des modifications importantes sur les marchés nationaux et leurs systèmes de distribution.



Le résultat peut paraître décevant en relation avec les objectifs recherchés, car il a été validé qu'il n'était pas possible, ni souhaitable d'éditer une norme de fabrication unique. Pour autant l'ensemble du travail n'a pas été inutile, il a en effet permis de définir une méthode de mesure commune, donnant au monde médical une vision claire des produits proposés par les différents producteurs ; permettant également de les positionner précisément dans l'arsenal thérapeutique à la disposition des soignants.

Il a de plus défini les critères de sécurité et de résultat attendu pour établir les contrôles nécessaires à l'obtention du label CE, et il a confirmé les normes nationales dans leur rôle de maintien de la qualité et du respect d'une concurrence loyale. Un autre intérêt de ce travail n'apparaît pas immédiatement, mais il n'en est pas moins intéressant ; en mettant autour d'une table l'ensemble des acteurs économiques concernés, en les faisant dialoguer, échanger et argumenter sur les besoins à satisfaire et les diffé-

rents moyens pour y arriver, la connaissance globale s'est développée. Et tout en respectant les expériences industrielles et les secrets de fabrication, les produits et solutions proposés se sont considérablement améliorés.

### Quelles leçons peut-on tirer de telles expériences ?

Oui, l'Europe des marchés et de l'industrie est complexe et demande, pour un fonctionnement optimum, de la régulation.

Régulation qui doit, pour être comprise et admise, s'appuyer sur un travail de fond dans lequel l'engagement des acteurs économiques est indispensable afin que les dossiers soient suivis avec réalisme et pragmatisme, et que les décisions correspondent aux attentes et besoins.

**L'Europe reste un marché unique de première importance, les européens doivent en être conscients**

A l'heure où la géopolitique se transforme en géoéconomie, l'Europe reste un marché unique de première importance, les européens doivent en être conscients. La pandémie a fait apparaître quelques dépendances vis-à-vis de l'extérieur, qu'il conviendra de ne pas sous-estimer, mais politiquement et juridiquement l'Union européenne peut conditionner l'accès de son marché par les normes et les accords commerciaux, encore faut-il que tous les acteurs et responsables européens soient prêts à lui donner un nouveau souffle économique suivant le mouvement et les évolutions du commerce mondial.

### Alain Bertheas

Président Perspectives et Impulsion SAS

Ancien Président de Sigvaris SA

Ancien Président de Loire Forez aggro





## JEFTA : le plus discret des big deals

Qui connaît le JEFTA ? Personne ou presque. D'autres accords de libre-échange de moindre ampleur ont réussi à faire polémique de manière quasiment systématique et à occuper le terrain de la presse économique et même généraliste. Les pour se gargariser alors de leur joie libérale, les contre s'offusquent de voir croître sans fin les échanges internationaux aux conséquences anti-écologiques et redoutent un déséquilibre commercial aux conséquences fâcheuses pour l'Europe. Bref, chacun se positionne selon ses convictions. Mais en ce qui concerne le JEFTA : rien. Presque rien.



majeur de l'économie mondiale n'ont probablement pas de véritables

fondements rationnels. Quand on interroge de manière informelle des journalistes ou des élus, reviennent en boucle des justifications hasardeuses et floues : le Japon, c'est loin, on connaît mal, on n'en comprend pas très bien la culture, la communication

**Un traité historique et pourtant c'est le silence total dans les médias populaires**

y est difficile. Arguments hautement discutables : les avions abolissent la distance, les travaux de Geert Hofstede et autres psychosociologues montrent combien le Danemark est bien plus éloigné culturellement de la France - ce que tout voyageur attentif confirmera par sa seule expérience -, la culture japonaise a pénétré nos pays depuis l'ère Meiji et l'accroissement des échanges intellectuels et culturels entre nos pays et les impressionnistes, s'il ne s'agissait que d'eux, ont largement contribué à intégrer dans notre Panthéon artistique mondial les Hokusai, Hiroshige et autres Utamaro.

### Le poids des vieux modèles

« Vous cherchez trop à comprendre, mon cher Monsieur, c'est un grave défaut, » lançait Maria Casarès incarnant la Mort dans le film Orphée de Cocteau. Il n'y a probablement rien à comprendre ici. Paresse ? Manque de curiosité ? Centrage occidental ? C'est sans doute le propre de la culture française comme de l'américaine de se croire indéfiniment le centre du monde. Un leurre : cela fait belle lurette que l'Asie, et notamment son trio Chine, Inde, Japon, concentre les énergies essentielles du monde sur les plans économique, culturel et même politique, rejetant au second plan nos tergiversations entre cousins de l'OTAN. Mais il faut aussi voir que l'Occident, au moment de la signature du JEFTA, s'embourbait dans ses

doutes existentiels : l'avènement du Brexit et l'élection de Trump aux Etats-Unis avaient en effet de quoi faire douter de soi.

### Des avancées considérables

Pourtant, si l'on y regarde de près, les évolutions générées par le JEFTA sont considérables. D'abord bien sûr sur le volet commercial qui constitue la figure de proue de cet accord. Entré en vigueur dès le 1er février 2019, il crée une zone de libre-échange de pas moins de 625 millions d'habitants, soit pas loin d'un tiers du PIB mondial. En plus des échanges commerciaux, le JEFTA devrait faciliter un accès aux marchés publics et une ouverture des marchés de services. Il devrait en outre favoriser une coopération renforcée sur la politique étrangère, le changement climatique, l'énergie, la cybersécurité. Des avancées essentielles à l'heure des tentations protectionnistes de certains et des velléités dominatrices de l'ogre chinois.

### Une première mondiale

Jamais, dans l'histoire de l'humanité, un accord de libre-échange aussi important n'a été signé. Premièrement parce qu'il associe deux des quatre plus importantes économies mondiales : rappelons tout de même que le Japon est le sixième partenaire commercial de l'Union européenne. Les perspectives d'exportation des entreprises européennes en sortent renforcées. Elles économiseront désormais plus d'un milliard de droits de douane - et plus avec le développement induit - jusqu'ici versés pour pénétrer le marché nippon. A l'heure où l'accord était signé, c'étaient quelque 8000 entreprises européennes qui exportaient leurs produits vers le Japon, dont une très large majorité (87 %) de PME.

### Un accord essentiel passé sous silence

On pourrait se dire que le JEFTA, ou « Japan-EU free trade agreement », cet accord de libre-échange entre le Japon et l'Union européenne, s'avère secondaire dans le paysage mondial du libre-échange. Ce serait une erreur. Ce « partenariat stratégique », quand il a été signé, faisait en effet suite à près de cinq années de négociations ardues et tatillonnes. Habitude japonaise : un contrat doit tout prévoir dans le détail, ne rien laisser au hasard. Les discussions aboutissaient à un accord de principe à la toute fin de l'année 2017. La signature intervenait le 17 juillet 2018, dans le cadre du sommet bilatéral. Il s'agissait alors du tout premier accord-cadre négocié par la Commission européenne et le gouvernement japonais. Quelques cinq mois plus tard, les parlements respectifs du pays du Soleil Levant et de l'Union européenne avaient ratifié ce contrat historique. Dans les grands médias populaires : le silence. Tout au moins en France. Car si l'on considère l'Allemagne, par exemple, la signature de l'accord entre le Japon et l'Europe y trouva un écho plus favorable. Vérité en-deçà du Rhin, erreur au-delà.

### Un mystère médiatique

Le pire, c'est que les raisons de ce désintérêt des médias français - mais également des politiques de notre pays - pour cet événement



## JEFTA : le plus discret des big deals

Le JEFTA permet à plus de 90 % des exportations de l'UE vers le Japon d'opérer en franchise de droits. Une facilitation qui, selon les études d'impact, devrait permettre une croissance de 16 à 24 % des exportations européennes à l'horizon 2030.



### Des avantages notables

Les principaux secteurs qui s'ouvrent aux entreprises européennes sur le territoire japonais, du fait des suppressions de droits de douane sont notamment : la pêche, le bois, les produits industriels ; les fromages, vins, viandes et autres produits agricoles ; le JEFTA favorise aussi l'accès des marchés publics nippons aux entreprises européennes ; plus de 200

indications géographiques européennes seront désormais protégées sur le sol nippon ; les Japonais garantiront aussi une meilleure protection du secret industriel et commercial, des marques, des droits d'auteur et des brevets européens. On peut aussi noter des avancées plus mesurées sur l'environnement et une amélioration non négligeable de la protection des investissements, sans oublier le renforcement de la protection des données dans le cadre des essais pharmaceutiques.

**Le JEFTA permet à plus de 90 % des exportations de l'UE vers le Japon d'opérer en franchise de droit**

Côté japonais, le JEFTA marque une sorte de rattrapage après la signature en 2009 d'un accord de libre-échange entre la Corée du Sud et l'UE, et un rapprochement vital face aux appétits économiques chinois et américains. Les entreprises nippones pourront exporter plus facilement leurs produits phares : riz, bœuf, saké notamment, et bénéficieront de procédures d'autorisation simplifiées en matière sanitaire et phytosanitaire, sans que l'accord ne baisse en aucune

manière les normes sanitaires.

### Un rapprochement au sein de l'OMC

Le rapprochement entre Japon et Europe devrait permettre à cet ensemble nouvellement constitué de peser plus fort dans les négociations au sein de l'OMC sur des questions essentielles comme les transferts de technologie, la protection intellectuelle, les subventions nationales. Des sujets brûlants sous la présidence de Donald Trump, qui devraient le rester sous celle de Joe Biden, la politique américaine bénéficiant le plus souvent d'une remarquable continuité.

### Christian Soleil

Auteur - Consultant et formateur en management et communication



[https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/index\\_fr.htm](https://ec.europa.eu/trade/policy/in-focus/eu-japan-economic-partnership-agreement/index_fr.htm)

## Erasmus, ce n'est pas que pour les étudiants !

Erasmus pour jeunes entrepreneurs est un programme par lequel la Commission européenne propose aux jeunes et aux futurs entrepreneurs quel que soit leur âge de se former auprès de chefs d'entreprises expérimentés dans un autre pays de l'Union.

Lancé en 2019 et s'inspirant du très connu programme Erasmus pour les étudiants, ce programme vise, à travers l'échange d'expériences, à favoriser l'esprit d'entreprise, la formation et la mise en réseau des entrepreneurs. Il s'adresse aux porteurs d'initiatives ayant établi un « business plan » démontrant la viabilité de leur projet, mais également aux entrepreneurs ayant créé leur activité depuis moins de trois ans.

### Erasmus for Young Entrepreneurs

Les très petites entreprises, et même les associations développant un projet économique sont éligibles à ce programme.

Les entrepreneurs hôtes doivent avoir une expérience de gestion réussie de plus de trois ans, tout particulièrement dans les petites ou très petites entreprises. La durée de l'échange doit être comprise entre un et six mois, qui peuvent être décomposés en périodes d'une semaine. Une bourse mensuelle est attribuée par l'UE afin de couvrir une partie des frais.

Peu connu, ce programme constitue pourtant une réelle opportunité.

Un bureau d'assistance du programme a été mis en place :

Tel. +32 2 282 08 73

[support@erasmus-entrepreneurs.eu](mailto:support@erasmus-entrepreneurs.eu)

<https://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>

Pour obtenir plus d'informations sur ce programme en Auvergne-Rhône-Alpes :

OXALIS-Scop

Christel Décatoire

06 85 56 08 48

## Les Petites et Moyennes Entreprises, une priorité pour les politiques européennes

En 2008, l'Union européenne s'est dotée d'un cadre stratégique pour renforcer la compétitivité des PME : le Small Business Act pour l'Europe. Puis, le plan d'action « Entrepreneuriat 2020 » adopté en 2013 affirmait : « Le principe «think small first» («priorité aux PME») doit devenir la pierre angulaire des politiques européennes et nationales ». Enfin, en mars 2020, afin d'adapter son action à l'accroissement des problématiques rencontrées par les PME, la Commission a proposé un renforcement de la stratégie visant à les accompagner vers la transition climatique et numérique.

La priorité accordée aux PME par l'Union européenne repose sur deux réalités fortes : le poids important des PME dans l'économie européenne, mais aussi les difficultés auxquelles celles-ci sont particulièrement confrontées.

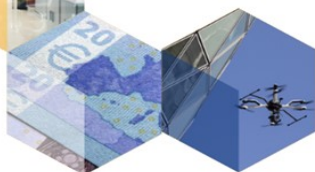
Les PME, entreprises employant moins de 250 salariés, représentent en effet 99% des entreprises européennes. Elles sont environ 25 millions dans l'Union européenne et emploient 100 millions de personnes. Elles génèrent plus de la moitié de la valeur ajoutée créée par les entreprises.

**25 millions**  
de PME en Europe



**Deux emplois sur trois**  
dans les PME

**50 %**  
du PIB  
de l'Europe



**50 %**  
des PME  
entreprennent  
des activités  
d'innovation

Elles sont très diverses et incluent aussi bien les professions libérales et les microentreprises ou entreprises individuelles du secteur des services que les entreprises artisanales traditionnelles, les entreprises industrielles de gamme intermédiaire ou les start-up de haute technologie.

Elles doivent faire face à des problématiques que la Commission européenne, après avoir consulté les PME

et leurs réseaux, a identifiées en 2014 comme étant principalement :

- La recherche de débouchés et de clients.
- L'accès aux financements.
- La complexité des réglementations.
- La difficulté à trouver une main d'œuvre qualifiée.
- Les questions de concurrence.
- Les coûts de production et de travail.

### Une stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique

Sur la base de ces constats, la Commission européenne a proposé en mars 2020 le renforcement de sa politique en faveur des PME dans une communication intitulée « Une stratégie axée sur les PME pour une Europe durable et numérique ».

Cette stratégie entend apporter des réponses aux PME et les accompagner dans la transition vers la durabilité et la numérisation, en renforçant leurs capacités, en réduisant leur charge réglementaire, en améliorant l'accès au marché et en facilitant leur accès aux financements.

Il s'agit ainsi d'adapter les politiques européennes à destination des PME aux objectifs de la stratégie industrielle et du Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal).

Cette stratégie est en cours de finalisation, en lien avec le Parlement Européen afin de l'adapter au nouveau contexte dû à la crise de la COVID19 et à ses conséquences.

Sans rentrer dans le détail, il est

intéressant de pointer quelques mesures particulières :

Le renforcement du réseau « Enterprise Europe Network - EEN », avec la mise à disposition des PME de conseillers spécialisés dans le domaine de la durabilité. La mise en place d'un réseau de « Pôles d'innovation numérique » (PIN) fournissant du conseil de proximité. Un programme de transfert de compétences avec des « volontaires du domaine numérique » permettant aux jeunes qualifiés et/ ou seniors expé-

rimentés de partager leurs compétences avec des PME traditionnelles.

Citons encore, la promotion de « l'innovation de rupture » avec un budget de 300 millions d'euros destiné aux PME à fort potentiel, ou encore le renforcement des moyens en faveur de la formation et de la qualification, en particulier dans le cadre du nouveau programme FSE+ mis en œuvre à l'échelle nationale et régionale pour 2021-2027.

Enfin, afin de piloter cette stratégie et de veiller à l'application du principe « Penser en priorité aux PME » dans toutes les politiques de l'UE, la Commission devrait nommer un(e) Haut(e) Représentant(e) de l'UE pour les PME.

Sans caractère contraignant (hormis sur les aspects réglementaires), cette stratégie permet aux PME qui s'en emparent de bénéficier de nombreuses possibilités d'accompagnement, de formation ou de financements.

Mais là encore, comme pour toutes les questions relatives aux politiques européennes, la première condition pour en bénéficier est l'accès à l'information. Les relais d'information de la Commission européenne que sont les Centres Europe Direct, ou, plus spécifiquement le réseau « EEN » peuvent ici fournir un premier appui précieux.

Jean Paul VILLIÉ

Membre du réseau Team Europe de la Commission européenne





## Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :  
[loire@mouvement-europeen.eu](mailto:loire@mouvement-europeen.eu)

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'Intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant).



Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié & Daniel Imbert-Magand

Adhérez au  
Mouvement européen :

<https://mouvement-europeen.eu/>

## Le saviez-vous ?

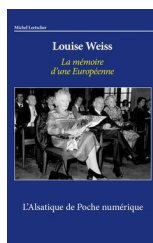
Dans le numéro précédent d'EuropaLoire, nous vous informions que le projet « Dessinons notre Europe de demain » avait été retenu par la Commission européenne. Vous pouvez suivre son actualité sur :

<https://veauchejumelages.blogspot.com/>.

## Lecture : La mémoire d'une européenne

Louise Weiss, la Mémoire d'une européenne/ Michel LOETSCHER. E-book ; Edition l'Alsatique numérique de poche

Michel Loetscher, professeur de lettres, correspondant de la revue Les saisons d'Alsace, chroniqueur, feuilletoniste, nouvelliste, a également écrit sous le pseudonyme de Gabriel Charmes.



Il partage avec Louise Weiss un profond attachement pour l'Alsace et sa vision du rôle qu'elle joue dans la construction européenne. Il a publié aux Editions Place Stanislas « Louise Weiss, : une Alsacienne au cœur de l'Europe ».

Cette biographie de Louise Weiss, à la fois chronologique et thématique révèle une personnalité forte et

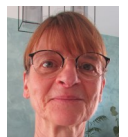
contrastée, capable de faire fi de la volonté de ses parents tout en bénéficiant de conditions privilégiées d'éducation et de relations dues à ce milieu d'origine.

Sur le front de la construction européenne, comme sur celui de la lutte pour les droits des femmes, - dont le droit de vote-, cette féministe passionnée n'aura de cesse de se faire entendre, d'être en première ligne, parcourant le monde, écrivant, donnant des conférences, réalisant des courts-métrages, soutenant la lutte des suffragettes, créant des instances destinées à promouvoir la paix et l'Europe...

Ainsi de la revue Europe nouvelle en 1918, de l'École de la Paix en 1930, de l'association La femme nouvelle en 1936, du Comité des réfugiés résistants en 1938, de l'Institut de polémologie en 1970, la Fondation Louise Weiss en

1971... Cet engagement trouvera son couronnement lors de son élection comme euro-députée en 1979, - mandat au cours duquel elle côtoiera Simone Veil-, et pour lequel au titre de doyenne elle préside la première session du nouveau Parlement européen.

A travers ce parcours, ces luttes, c'est toute l'histoire du 20ème siècle, du journalisme, des revendications des femmes, de l'idée d'Europe de la paix puis du Marché commun qui nous est retracée, avec le rôle des Pères fondateurs dont Louise Weiss se rapprochera, et l'influence du Nouveau continent avec « les voies ouvertes par le Président Wilson ». Une chronologie des étapes de la construction européenne à partir de 1945 clôt l'ouvrage.



Colette MODION

## L'Europe dans mon quotidien : La Via Fluvia entre Loire et Rhône

La Via Fluvia est une véloroute qui devrait atteindre à terme près de 120km et relier les fleuves Loire et Rhône à travers l'Ardèche, la Loire et la Haute-Loire. Elle emprunte le parcours de l'ancienne voie de chemin de fer ouverte en 1902, qui reliait Lavoûte-sur-Loire à La Voulte-sur-Rhône. Elle permettra de relier le Massif Central à la ViaRhôna « Du Léman à la Mer ».

La Via Fluvia relie actuellement Lavoûte-sur-Loire à Riotord sur 62,6 km, puis Saint-Marcel les Annonay à Annonay en Ardèche. Quelques kilomètres existent déjà dans la Loire entre Saint-Sauveur-en-Rue et Le Tracol, mais la jonction entre Saint-Marcel-les-Annonay et Saint-Sauveur-en-Rue n'est pas encore aménagée. Ce projet est porté par une Entente Intercommunale composée de six territoires, dont la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans la Loire.



Il est financé par l'Union européenne à hauteur de 40% de son coût pour un montant FEDER (Fonds européen de développement régional) de 188 994,58 € € attribué dans le cadre du programme « Massif Central ».

<https://www.viafluvia.fr/>